

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC

Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC

M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC

Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais

Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE

M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC

Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE

Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON

M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON

M. RECORS Roger, Maire-adjoint de CESTAS

Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE

M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE

Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à Mme BOURSEAU)

M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (procuration à M. BILLOUX)

M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (procuration à M. RECORS)

Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (procuration à Mme BRISSON)

M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (procuration à M. MAU)

M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (procuration à Mme LE YONDRE)

M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (procuration à M. DUPRAT)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale

Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale

M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental

M. DELUGA François, Maire de LE TEICH

M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN

M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE

Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale

Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS

M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES

M. ROBERT Fabien, Conseiller régional

M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS

M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20231213-DE-0056-2023-DE Date de réception préfecture : 13/12/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0056-2023

Rapporteur: M. RECORS

Objet: Mutualisation régionale – plan de formation 2024-2026

Dans le cadre de la coopération régionale des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine, divers modes de collaboration et de mutualisation ont été mis en place, notamment en matière de formation des agents des CDG.

Par délibération n°DE-0048-2020 du 16 décembre 2020, le Conseil d'administration avait ainsi approuvé la mise en place du :

- Règlement de formation mutualisé à destination d'agents des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine par le Centre de gestion de la Gironde, coordonnateur régional, applicable au 1er janvier 2021,
- Plan de formation pour les années 2021 à 2023 (trois ans).

Le bilan tant quantitatif que qualitatif de celui-ci est très satisfaisant et le nombre d'agents formés, en augmentation constante:

- 2021 : 20 formations 28.5 jours 239 agents
- 2022 : 16 formations (dont 5 dédoublées en plusieurs sessions) 39 jours 279 agents
- 2023 : 22 formations (dont 5 dédoublées en plusieurs sessions) 54 jours 359 agents (prévisionnel)

Le plan de formation arrivant à son terme le 31 décembre 2023, il convient de proposer des actions de formations pour les années 2024 à 2026.

Il est proposé que les axes prioritaires de formation définis dans le premier plan de formation soient reconduits dans le plan 2024-2026, à savoir :

- Axe n°1: maintenir l'efficience professionnelle des agents des CDG pour les missions obligatoires,
- Axe n°2 : former et accompagner les agents des CDG aux missions obligatoires inscrites dans le Schéma Régional de Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation (analyse des besoins. compétences à venir qui pourraient entraîner des besoins de formation - axes communs de formation collectives prioritaires – objectifs de formation par métiers),
- Axe n°3 : former et accompagner les agents des CDG pour les missions facultatives développées dans chaque structure,
- Axe n°4 : répondre à la demande particulière d'un rapporteur, d'un pilote technique ou d'un membre d'un comité opérationnel et, sous réserve de la validation en comité de suivi des Directeurs/Directrices.

Un recensement est réalisé auprès des référents formation des 12 centres de gestion néo- aquitains afin de connaître les besoins et ainsi proposer les actions de formations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Est annexé à la présente délibération, le projet de plan de formation mutual Accusé de réception en préfecture Date de réception en préfecture : 13/12/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

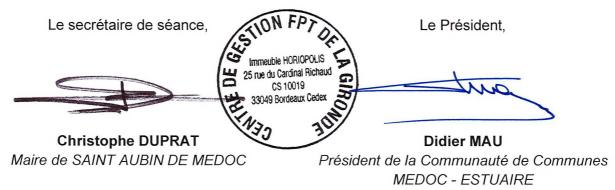
APPROUVE

Le plan de formation mutualisé à destination des agents des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine réalisée par le Centre de gestion de la Gironde, coordonnateur régional. Ce plan triennal prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.



RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 1 3 DEC. 2023

PUBLIÉE LE : 1 3 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20231213-DE-0056-2023-DE Date de réception préfecture : 13/12/2023

Acte à classer

DE-0056-2023

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-12-13T16-08-30.00 (MI249647799)

Identifiant unique de l'acte :

033-283300036-20231213-DE-0056-2023-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Mutualisation régionale - plan de formation 2024-2026,

Date de décision :

13/12/2023

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

DE-0056-

Multicanal: Non

2023 MUTUALISATION REGIONA ...

2026.PDF

Pièces jointes :

DE-0056-

Type PJ: 99_DE - Délibération 2023 ANNEXE MUTUA...

2026.PDF

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 13/12/23 à 16:08 Date 13/12/23 à 16:08 Date 13/12/23 à 16:12

Par COLLENNE Vicky Par COLLENNE Vicky